

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
04.13.31.96.82

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI**

**OBJET : Achat de prestations auprès du club sportif Fos Provence Basket pour la saison sportive 2018/2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur Le Délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre collectivité entend assurer sa notoriété et plus particulièrement celle de son implication dans le domaine du sport et ainsi renforcer l'image du Conseil départemental.

Dans cette perspective, notre Institution procède à divers achats de prestations dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives d'accompagnement.

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à un club qui participe à l'identité du département et la valorise en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône par ses aspects économiques et médiatiques, le club de « Fos Provence Basket ».

C'est pourquoi, le Département entend établir un achat d'espaces publicitaires et promotionnels et de places avec l'association Fos Provence Basket, seul club de notre Département à évoluer en Pro B, dans le cadre de la Ligue Nationale de Basket pour la saison 2018/2019.

Ce niveau de pratique assurera un impact médiatique dans notre presse quotidienne régionale et également au niveau national avec des journaux comme « l'équipe » ou « maxi Basket ».

L'ensemble de ces achats sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3°c du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par l'association Fos Provence Basket concernant la commercialisation de ces prestations.

En effet, le choix de cette procédure se justifie par l'exclusivité détenue par l'association Fos Provence Basket pour la gestion des espaces promotionnels et publicitaires pour la saison 2018/2019 ainsi que par le niveau sportif de son équipe.

Le montant indiqué dans l'annexe financière de ce rapport soit 60 000 € TTC, est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL